

# **Bilan 2014**

Rapport d'activité

Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras

# Le Pays du Grand Briançonnais : territoire de projets

# Le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le **Pays du Grand Briançonnais** couvre une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 38 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais –, ce territoire compte 34 040 habitants – dont 12 054 habitants pour la ville principale de Briançon –, et couvre une superficie de 2 138 km² où chaque canton présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.

Les atouts (richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques) et les difficultés (accessibilité, foncier) rencontrés sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la **Charte de Développement du Territoire**.



## L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras et ses missions

Territoire de projet, le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : Communautés de Communes du Briançonnais, du Guillestrois, du Pays des Ecrins et de l'Escarton du Queyras sous la forme d'association. Dans ce cadre, et par l'intermédiaire de son équipe opérationnelle, l'association coordonne et accompagne les projets et les actions menés sur le territoire, joue un rôle d'animation et d'ingénierie de projets ainsi que de relais et d'interlocuteur des partenaires institutionnels du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales. Elle permet également d'assurer la liaison entre les élus des Communautés de communes du Pays et les acteurs locaux, ainsi que le relais auprès des partenaires financiers du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes. A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences. Ces projets sont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des Communautés de communes et du Pays, l'articulation et le relais étant assurés pour chaque dossier par le Pays.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis :

- d'encourager et de développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale (acteurs publics/privés);
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs (Charte forestière de territoire, ...);
- d'assurer une prospective : missions d'expertises, études (Etude sur la Réforme Territoriale des intercommunalités, schéma de développement économique, Filière Bois-énergie, Petite enfance, Gestion Intégrée des Risques Naturels);
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires, (Convention territoriale 2011-2013 avec l'État, Contrat de Pays « Vers un éco-territoire » avec la Région 2011-2013, programme européen LEADER).

Dans ce cadre, sur la base des éléments stratégiques de la Charte de Développement du Territoire, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants.

## Les chiffres-clés du Pays du Grand Briançonnais \*:

- Date de création : 2006
- 4 Communautés de Communes
- 38 Communes
- **34.014** habitants
- 2.138 km<sup>2</sup>
- 16 hab/km<sup>2</sup>
- **180.000** lits touristiques
- **45.000** logements
- **5.462** établissements
- 2 sites classés UNESCO

## Les caractéristiques :

Territoire de haute montagne :

- **Briançon**: plus haute ville d'Europe
  - Saint-Véran: plus haute commune d'Europe

\*Source : INSEE

## L'organisation générale du Pays.

#### L'organisation interne.

Fruit d'une restructuration efficace, le Pays a bénéficié d'une stabilisation de son équipe. A ce jour, l'équipe opérationnelle du Pays est composée de six collaborateurs :

- un directeur,
- une gestionnaire administrative et financière PAYS et LEADER,
- une animatrice LEADER,
- une animatrice du Conseil de développement,
- une chargée de mission Gestion Intégrée des Risques Naturels
- un chargé de mission Bois et Forêt.

## L'organisation générale.

L'année 2014 a vu plusieurs changements important au niveau des organes de fonctionnement

Les élections municipales de Mars ont modifiés les élus au sein du Pays et de nouvelles règles ont été définies

Suite aux élections municipales qui ont eues lieu les 23 et 30 mars, les conseils communautaires des 4 EPCI qui constituent le Pays du Grand Briançonnais se sont réunis pour désigner leurs nouveaux représentants au sein du Pays. Le président donne lecture des résultats obtenus. Les représentants au Pays des communautés de communes ont donc désignés comme suit :

Pour la CCB ont été élus le 21 mai 2014

Titulaires : Alain FARDELLA et Maurice DUFFOUR Suppléant : Pierre LEROY et Estelle ARNAUD

Pour la CCPE ont été élus le 07 mai 2014

Titulaires : Cyrille DRUJON D'ASTROS et Jean CONREAUX

Suppléants : Joël GIRAUD et Camille FAURE

Pour la CCG ont été élus le 25 avril 2014

Titulaires: Max BREMOND et Bernard LETERRIER

Suppléants : Dominique MOULIN et Jean Louis BERARD

Pour la CCEQ ont été élus le 25 avril 2014

Titulaires : Christian LAURENS et Jean Louis PONCET Suppléants : Danielle GUIGNARD et Christian GROSSAN

Pour le Conseil de développement, à ce jour les membres restent identiques

Titulaire : Pierre CHAMAGNE Suppléant : Luc MARCHELLO

#### En assemblée général les membres ont élu le conseil d'administration suivant

- Président : Pierre LEROY Suppléant : Alain FARDELLA
- Vice Président : Cyrille DRUJON D ASTROS- Suppléant : Joel GIRAUD
- Vice Président : Max BREMOND Suppléant : Dominique MOULIN
- Vice Président : Christian LAURENS Suppléant : Danielle GUIGNARD
- Titulaire CCPE : Jean CONREAUX Suppléant : Camille FAURE
- Titulaire CCB: Maurice DUFFOUR- Suppléant: Estelle ARNAUD
- Titulaire CCG: Bernard LETERRIER Suppléant: Jean Louis BERARD
- Titulaire CCEQ : Jean-Louis PONCET Suppléant : Christian GROSSAN
- Titulaire CdD: Pierre CHAMAGNE Suppléant: Luc MARCHELLO

#### Et le nouveau bureau comme suit :

- ✓ Président : Pierre LEROY
- √ Vice Président : Max BREMOND
- √ Vice Président : Christian LAURENS
- ✓ Vice Président : Cyrille DRUJON D ASTROS
- ✓ Trésorier : Maurice DUFFOUR
- ✓ Vice trésorier : Dominique MOULIN
- ✓ Secrétaire : Jean CONREAUX
- ✓ Vice secrétaire : Jean-Louis PONCET.

Message du nouveau président du Pays, Pierre LEROY, lors de sa prise de présidence

« Cette assemblée générale est un moment important de l'avenir du Pays Grand Brianconnais. Nous vivons sur un territoire qui a une communauté de destin et qui décide de faire ensemble. Dans un contexte de crise financière, sociale et environnementale, les collectivités vont devoir faire preuve d'imagination et d'intelligence collective pour redonner de l'espoir à nos concitoyens.

Cela implique une coopération entre collectivités mais aussi avec le monde de l'entreprise et les citoyens.

Cela nécessite aussi de développer une confiance mutuelle, ce dont le pays a souffert dans le passé.

L'ensemble des quatre présidents des communautés de communes ont dit être déterminés pour cela. Ils m'ont demandé tous les quatre si j'acceptais de candidater pour présider l'instance du pays.

La condition primordiale, je le redis, est de fonctionner ensemble dans un climat de coopération et de confiance. C'est d'ailleurs ce que les participants aux tables rondes du futur PETR ont mis en avant. Les grands enjeux ont été décrits comme étant, la transition énergétique, le développement de l'économie grâce aux ressources locales, l'attractivité du territoire, un tourisme diversifie, l'accessibilité et la mobilité....

Dans un esprit de coopération et de confiance mutuelles, je suis prêt à faire avancer ces dossiers pour mettre en œuvre la résilience dont le territoire est capable.

Rien ne se fera sans votre soutien unanime et nous en portons la responsabilité.

Pour illustrer mon propos, j'ai tenu à vous lire un extrait de "Briancon à travers l'histoire" de Jacqueline Routier, concernant les Escartons.

Les escartons étaient responsables de la levée des milices, établissaient la contribution en hommes de chaque communauté ainsi que les dépenses en résultant. Bien vite, ils auront à répartir les frais de séjourdes troupes royales, charge qui prendra des proportions considérables à partir du XV<sup>e</sup> siècle.

Cette union pour la défense des libertés et des intérêts économiques avait pour corollaire l'esprit de solidarité. Et c'est le troisième aspect des escartons que celui d'un service d'entraide : le pays briançonnais supportait en commun ce qui arrivait à l'une ou l'autre des communautés. Et ce que les habitants de Briançon et ceux de la tierce écrivaient lors de leur accord de 1382 « qu'il est meilleur de s'unir et de jouir d'un même émolument de société en sorte que, lorsque l'un vient à tomber l'autre le relève » s'appliquait exactement aux escartons. Les communautés surent triompher de quelques dissensions internes qui — on le verra plus loin — ne pouvaient manquer de se produire au cours de plus de quatre cents ans de vie commune. Elles surent comprendre la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier, montrant ainsi leur sagesse et leur habileté à conduire leurs affaires.

Les escartons furent une force morale et matérielle extraordinaire qui permit aux Briançonnais de surmonter bien des misères et surtout de conserver leurs libertés pendant tout l'Ancien Régime. Ils furent, de ce fait, leur légitime fierté, rivant l'individu à son pays, façonnant un particularisme local chèrement cultivé jusqu'à notre époque. Se sachant et se voulant différents des autres, s'estimant plus dignes qu'eux de jouir de cette liberté, conservée souvent au prix de réels sacrifices, ils n'hésiteront pas à l'affirmer nettement à la veille de la Révolution : « il serait peut-être dangereux d'accorder la même indépendance à toutes les communautés en général; mais le Briançonnais ne peut qu'en ressentir les avantages sans en éprouver les inconvénients ».

Aussi, dans la mentalité collective, les escartons, qui s'enracinent fortement dans ce Moyen Age agité par la conquête des libertés, sont-ils demeurés, jusqu'à nos jours, symbole du courage et de l'indépendance qui caractérisent l'histoire briançonnaise.

Nos prédécesseurs, sur ce territoire des Escartons, il y a 650 ans (...) ont fait des choix. Serons nous en capacité de faire de même ? »

La présidence du Pays n'est plus tournante et n'est plus dévolue à un des présidents de communautés de communes

Il a été validé le changement de siège social pour le début d'année 2015 dans la communauté de communes du Guillestrois afin de limiter les frais de fonctionnement.

# Les missions d'ingénierie et d'animation du Pays en 2014

L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux.

Le Pays du Grand Briançonnais a engagé depuis 2007 une réflexion sur les projets et les perspectives de développement du territoire pour les années à venir. En s'appuyant sur l'avis du Conseil de développement, le Pays :

- a validé ses orientations stratégiques 2011-2013 dans le cadre de sa convention territoriale 2011-2013 et de son Contrat de Pays 2011-2013 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- est rentré dans une phase opérationnelle dans le cadre de sa programmation LEADER 2007-2015 dont la priorité ciblée est l'entrepreneuriat ;
- et a défini un plan d'action pour 2011-2013;

Cette année 2014 étant une année supplémentaire, qualifié de transition le Pays a travaillé pour préparer l'avenir en mettant en place des actions pour commencer les réflexions sur la continuité du Pays.

Un avenant au contrat de Pays a été rédigé

Conformément à la Charte de développement du Pays du Grand Briançonnais, les 5 orientations stratégiques du Pays sont maintenues pour l'avenant:

Orientation I : Développons une économie locale dynamique, équilibrée et ouverte

Axe 1: Conforter notre potentiel Touristique

Axe 2 : Conforter et développer le tissu économique existant Axe 3 : Affirmer les rôles productifs de l'agriculture et de la forêt

Axe 4: Consolider, moderniser un secteur industriel

Axe 5 : Développer l'artisanat

Orientation II : Préservons notre cadre de vie, atout majeur de notre développement

Axe 6 : Offrir un cadre de vie attractif

Axe 7 : Gérer les risques naturels

Orientation III: Construisons ensemble une vie sociale

Axe 8 : Rendre le territoire attractif pour donner envie de s'y installer et d'y rester

Axe 9: Construire un tissu culturel et social vivant en lien avec notre patrimoine

# Orientation IV: Structurons notre territoire

Axe 10 : Réduire l'isolement du Pays

Axe 11 : Le foncier ou la nécessité de se doter d'outils pour maîtriser les espaces.

Axe 12: Développer les technologies de la communication pour homogénéiser,

structurer le territoire et l'ouvrir sur d'autres activités et territoires. Axe 13 : Intégrer les risques dans les réflexions et aménagements,

# Orientation V : Ajoutons de la valeur à notre potentiel

Axe 14 : Mettre l'accent sur la qualité et l'innovation

Axe 15 : Saisonnalité et pluriactivité :

Axe 16 : Encourager les initiatives de développement transfrontalières.

Axe 17: Formation

Axe 18: Education et sensibilisation

Axe 19: Coordination des programmes institutionnels

Axe 20: Mobilisation des acteurs locaux

Les Quatre thématiques définies pour constituer l'armature des contrats de pays 2011-2013 ont été maintenues pour l'avenant

# - L'intelligence territoriale et la participation

La profondeur et l'ampleur de la concertation sont très liées à la qualité de l'animation; cette thématique concerne tout autant l'organisation du Pays et de son conseil de développement que leurs modes de fonctionnement et leurs capacités à conduire une réflexion prospective.

# - La résistance et l'adaptation au changement climatique

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre, c'est autant développer une politique volontariste en matière énergétique et de gestion économe des ressources qu'aider à la prise en compte par chacun de son propre rôle dans le processus en terme de réduction de la dépense énergétique, mais aussi en matière de comportement social, sur le principe de l'écoute de l'autre pour la construction de propositions collectives.

# - Les nouveaux services à la population

L'échelle du bassin de vie est souvent le plus pertinent pour l'organisation des services ; il s'agit pour les Pays de composer en espace organisé autour d'une ou plusieurs villes centre, voire une ou plusieurs agglomérations, même si celles-ci ne sont pas incluses dans le territoire du Pays.

Les deux outils d'aménagement et de stratégie territoriale que sont les SCOT et les schémas de service à la population sont complémentaires pour répondre concrètement aux enjeux de la vie dans les territoires ruraux. A travers eux s'organisent de nouvelles réponses pour construire une offre de services de proximité renouvelée dans de nombreux domaines. La mutualisation et le recours aux nouvelles technologies doit s'accompagner d'une médiation pour une offre de service plus humaine.

## - Et demain, les territoires

Le projet de loi de réforme territoriale se présente par certains aspects comme une machine à découdre les démarches de long terme ; dans le cadre de ces nouveaux contrats de Pays, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend non seulement amplifier son soutien aux actions du Pays et de son conseil de développement, mais également s'appuyer sur les Pays pour participer à la construction d'une démarche prospective de niveau régional, conformément aux chartes de développement durable élaborées par les Pays et en fonction des recompositions territoriales qui pourront être générées suite au projet de réforme.

Le Pays du Grand Briançonnais quant à lui a souhaité rajouter une cinquième partie :

## - Les éléments structurants de l'économie du territoire

Le Pays du Grand Briançonnais souhaite inscrire chacune de ses actions dans une vision transversale du développement durable. En effet, "la résistance et l'adaptation aux changements climatiques" se réfère au volet environnemental et "les nouveaux services à la population", au volet social. Ainsi, à travers "les éléments structurants de l'économie du territoire" le Pays souhaite se référer au volet économique.

La première partie de ce nouveau contrat consacrée à l'animation territoriale traite plus spécifiquement du soutien direct à l'activité économique et à l'entreprenariat. Afin de compléter cet engagement, il parait important pour le Pays du Grand Briançonnais d'évoquer dans les stratégies partagées les thématiques et les projets qui participent à la solidarité et à la structuration économique, soutenus dans le cadre des politiques territoriales.

Pour 2014, le Pays a coordonné les projets et les actions envisagés sur le territoire au niveau des trois objectifs prioritaires et stratégiques retenus dans le cadre de **l'élaboration de sa programmation annuelle financière** dont l'objectif est d'identifier les crédits inter-fonds ou autres sur les opérations et de récapituler les interventions publiques sur le territoire, dès lors qu'elles participent à la réalisation des objectifs prioritaires du Pays.

La préparation de ces programmations s'est fait en articulation avec les Communautés de Communes : élaboration, négociation et mise en place opérationnelle.

Par ailleurs, le Pays a assuré le suivi et l'évaluation des conventions/contrats et de la portée des actions inscrites dans ces documents : participation aux comités techniques, comités de pilotage du Pays et de suivi des projets en cours et poursuivis.

Mais aussi, des missions qui sont assurées par l'équipe technique du Pays :

En 2014, les missions du Pays se sont articulées autour d'un programme d'actions dont les principaux points ont été :

- La mise en œuvre des contrats 2011-2013 avec l'Etat et la Région
- Les missions d'ingénierie, les actions et les études spécifiques

- La poursuite du programme LEADER la mise en œuvre du Plan de développement du programme LEADER, le Pays étant la structure porteuse du Groupe d'Action Locale qui conduit les missions qui lui incombent : ingénierie et animation du programme, information et communication, gestion administrative et financière.
- La Gestion Intégrée des Risques Naturels La mise en œuvre de l'action Gestion intégrée des risques Naturels, animation de-u porjet axé sur la communication pour cette année 2014
- L'animation de la charte forestiere
- La mise en oeuvre du projet sur la commande publique
- L'animation et la mise en œuvre du conseil de développement

Toutes ses missions ont favoriser ainsi la mise en cohérence des politiques d'intervention sur le Pays afin de favoriser une véritable synergie de tous les acteurs concernés : articulation entre les fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux à destination des initiatives individuelles ou collectives et coordination des programmes territoriaux.

Le Pays a poursuivi pour l'année 2014 le suivi des schémas d'aménagement régionaux (SRADDT, SRCAE...), de la future programmation européenne 2014-2020 ainsi que des projets actuellement en cours d'élaboration (territoire à énergieALEC suite à l'AMI de la Région et de l'ADEME).

Enfin, le Pays a poursuivi certaines actions au travers de ses différents pôles. La direction a mis en œuvre un travail de suivi et de coordination entre eux afin d'améliorer le plus value réalisée sur le territoire.

- Les circuits courts : rapprochement producteurs/consommateurs.
- Le renouvellement de la Charte Forestière de Territoire du Pays.
- La Gestion intégrée des Risques Naturels
- Le Conseil de développement

Le rôle du Pays a consisté à accompagner les collectivités et les autres acteurs locaux dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalables sur projets;
- et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques.

## Les actions et études spécifiques

Le Pays souhaite poursuivre et développer de nouveaux projets, dont il portera ou coordonnera la mise en œuvre :

# • L'Appui et l'accompagnement du développement économique :

Dans la continuité et sur la base du programme Leader porté par le GAL « Entreprendre », le Pays du Grand Briançonnais aura pour objectif de travailler à résorber les difficultés économiques du territoire en développant un travail d'ingénierie et de mise en réseau auprès des porteurs de projets et de ses partenaires privés, consulaires et collectivités territoriales. Il veillera à promouvoir les projets et initiatives innovantes afin de moderniser le tissu économique.

De plus et dans cet objectif, le plan d'action a permis la réalisation d'un Schéma de Développement Economique en 2011, permettant une mise en cohérence dans le domaine du développement économique de manière à rendre plus efficace l'aide publique apportée aux entreprises et aux acteurs publics. Plus qu'une simple étude, ce schéma a une portée opérationnelle à savoir un véritable document d'orientation et de prospection économiques valable à un horizon de 5 ans. Ce document renforce de manière forte la prise de décision et doit permettre de donner une ligne directrice opérationnelle et transversale, nécessaire pour assurer une articulation efficace avec les programmes territoriaux conduits par le Pays. Il s'appuie sur une véritable prise en considération de la société civile dans la mesure où les membres du Conseil de Développement ont été directement associés à la réalisation de ce document.

En partenariat avec les chambres consulaires, les interprofessions, et d'une façon plus générale les acteurs du développement économique, le Pays également accompagne l'émergence d'animations économiques sur le territoire en favorisant des rencontres interprofessionnelles au service de l'économie locale et répondre ainsi de façon précise aux attentes des entreprises. L'objectif étant de conduire des actions partagées à l'échelle du Pays, favorisant la mise en relation des professionnels et l'émergence de partenariats public-privé.

En 2014, le Pays a poursuivi la collaboration avec tous les acteurs économiques favorisant la création d'emploi, la formation et l'innovation.

Le directeur du pays a été présent lors de nombreuses réunions sur le territoire, il a participé activement à créer un lien entre les projets et structures

## • La mise en œuvre d'un bilan du Pays et de sa Charte

Fruit d'un travail collaboratif important de la part de l'ensemble des élus et des acteurs de la vie locale réalisé en 2004 et ratifié en 2005 par les collectivités locales, la Charte de développement du Pays a permis d'établir un diagnostic complet du territoire, de définir des enjeux regroupés en grands objectifs et d'établir des orientations illustrés par des axes précis. Celle-ci va entrer dans sa neuvième année et aura permis la réalisation d'un certain nombre d'actions structurantes et en adéquation avec ses objectifs. Afin de poursuivre l'action du Pays de la manière la plus pertinente possible, il est apparu comme essentiel de commencer ce travail par un bilan de l'action du Pays au travers de sa Charte.

Ce travail d'évaluation a été intégré au travail sur les dossier de candidature LEADER et d'un Pays à un PETR

L' objectif de rendre compte aux acteurs locaux du territoire des résultats obtenus mais aussi de permettre la nécessaire révision de la Charte en tenant compte de l'évolution des spécificités ainsi que des résultats obtenus sur le territoire.

Pour cela, le Pays a sollicité un maximum d'acteurs locaux : élus, établissements publics, associations, entreprises locales, société civile. Sur la base de la démocratie participative et en lien étroit avec le Conseil de développement, le Pays a souhaité que ce bilan soit le plus largement partagé et soit le reflet le plus fidèle de la plus value apportée par le Pays auprès de son territoire.

Ce travail continuera en 2015

## • L'accompagnement du développement culturel au sein du Pays du Grand Briançonnais.

En 2014, le Pays a pris contact et suivi les acteurs de la culture et il est ressorti de ces échanges qu'une structuration de l'offre culturelle locale devait faire partie des axes de travail à développer les prochaines années. Le Pays soutient régulièrement des dossiers de financement en lien avec la culture. Il accueille et suit de nombreux porteurs de projets. Il a établi des relations et une méthodologie de travail avec différents partenaires dont la DRAC.

Cependant, un travail de fond d'animation territoriale visant à mieux accompagner le développement culturel reste à accomplir. Il s'agira de développer les mutualisations et les synergies en vue de susciter des stratégies communes, décloisonnées pour développer au sein du Pays de nouvelles formes de projets structurants. Le Pays a organisé des temps de concertation afin de faire émerger et promouvoir des actions portées par les organisateurs d'événementiels, pour le développement et la pérennisation d'espaces de répétition, la mutualisation des ressources techniques, les associations culturelles mais aussi les lieux pour l'expression des arts vivants qui font partie des axes de travail. Le développement et la mise en réseau des Patrimoines, des actions pour permettre aux jeunes d'accéder à la culture sont des thématiques soutenues.

Des idées pour els années à venir ont émergées, comme celle d'avoir un schéma culturel à l'échelle du Pays

# D'autres pistes de travail avaient été abordées en préparation de l'avenir du Pays :

## - La préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire

Territoire à la richesse patrimoniale et historique extraordinaire, le Grand Briançonnais possède toutes les caractéristiques pour devenir un véritable Pays d'Art et d'Histoire, comme son voisin plus au sud. Une véritable volonté politique est en train d'émerger, souhaitant donner une plus grande visibilité sur le patrimoine local riche et varié ainsi que donner plus de cohérence à toutes les actions en place ou à venir.

Le Pays pourra donc chargé de faire le lien entre les différents acteurs du territoire pour permettre l'émergence d'un véritable projet partagé susceptible de mettre en valeur les différentes actions au travers d'une mutualisation de moyens. Ce travail doit permettre à terme la constitution d'un véritable acte de candidature territorial.

A ce jour ce travail a été mis en attente de la création du PETR

## La préfiguration d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Suite aux lois MATPAM du 27 janvier 2014, Le **Pays du Grand Briançonnais** a souhaité commencer le travail de transformation du Pays en PETR

Malgré la disparition programmée des Pays tels qu'ils sont connus actuellement, le législateur, bien conscient de l'utilité de maintenir des territoires organisés en « territoires de projets », prévoit la création d'un nouveau modèle organisationnel, basé sur la mise en place d'un véritable établissement public, sous forme de Syndicat mixte au sens de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Face à ce bouleversement juridique, le Pays a souhaité pouvoir étudier tous les aspects, juridiques, financiers, sociaux permettant de voir la faisabilité de création d'un P.E.T.R à partir du Pays actuellement en place, ayant lui une forme associative.

Au terme de 10 années de fonctionnement, le Pays du Grand Briançonnais doit d'interroger sur ses objectifs, son organisation, son périmètre, ses missions.

Et travailler à des Perspectives 2014-2020 : Vers un nouveau projet de territoire les travaux a entreprendre sont :

- Charte de développement à actualiser
- Stratégie Locale de Développement à construire pour la prochaine programmation (de laquelle découleront les objectifs et priorités à développer dans le cadre du nouveau programme leader
- Fédération des collectivités locales pour affirmer le **périmètre** d'intervention
- Réflexion sur la structure juridique et le mode de gouvernance

Suite aux lois MATPAM du 27 janvier 2014, Le **Pays du Grand Briançonnais** a souhaité commencer le travail de transformation du Pays en PETR

En 2014, un cabinet d'étude a aidé le Pays sur un travail d'information et de communication auprés des EPCI membres sur la thématique :

Alors, Quel Intérêt d'avoir un Pays?

- Un **Territoire** de projets (cohérence de l'action publique sur un espace bien défini)
- Une Cohésion géographique, culturelle, économique et sociale autour d'un bassin de vie,
   d'un bassin d'emploi avec une forte identité montagnarde
- Une Communauté d'intérêts économiques des communes et des intercommunalités qui le composent et un Pays qui favorise une vision globale de l'économique, du social et de l'environnement
- Une Equipe d'Ingénierie territoriale et d'Animation de projets (pour le repérage des projets, des innovations, de la mise en réseau des acteurs)
- Un outil de proximité
- Une économie d'échelle pour financer une ingénierie commune, une gestion de programmes intercommunaux

Des rencontres avec chaque EPCI et élus du territoire ont été menées Le travail est en cours mais à ce jour :

Un cabinet d'étude a aidé le Pays sur un travail d'information et de communication auprès des EPCI membres.

Dans un second temps , les statuts du futur PETR ont été rédigés en étroite collaboration avec les

Ce travail a permis à chacun de trouver sa place au sein de ce futur territoire

Les 4 communautés de communes ont votés en leurs seins les statuts.

La démarche a été présenté au Préfet et une demande de prorogation d'arrêté a été demandé. Une réunion de présentation du PETR au Préfet a eu lieu le 5 Décembre, en présence du député et des Présidents des EPCI, du Parc et du Conseil de Développement. Le Préfet avait annoncé pouvoir réunir dés février la CDCI pour avis et ainsi dés Mars promulguer l'arrêté de création du PETR.

En 2015, quand la préfecture aura pris l'arrêté de création, une nouvelle démarche d'accompagnement plus juridique du Pays sera mise en place

## Candidature LEADER.

Le programme LEADER arrivant à terme en 2015, le Pays souhaite pouvoir commencer une véritable réflexion stratégique dès 2014 afin de pouvoir porter une candidature pour la prochaine programmation qui soit véritablement en phase avec les attentes et les besoins du territoire. Il est donc prévu de mettre en œuvre un important travail d'analyse du programme actuel ainsi que sur les thématiques pouvant être développées lors du prochain programme.

Suite à l AMI, Le **Pays du Grand Briançonnais** a souhaité se positionner sur la nouvelle candidature LEADER

Cette candidature a été mené en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Queyras Un cabinet d'étude a été sollicité

Des réunions, comité de suivi et atelier de travail et de concertations ont été réalisés

Suite à l AMI, Le **Pays du Grand Briançonnais** a souhaité se positionner sur la nouvelle candidature LEADER 2014 2020

Cette candidature a été mené en collaboration avec le Parc Naturel Regional du Queyras

Un cabinet d'étude a été sollicité

Des réunions, comité de suivi et atelier de travail et de concertations ont été réalisés

Mercredi 12 novembre, le Président accompagné du directeur du Pays et du PNRQ du Président du PNRQ et du cabinet AVec a été auditionné pendant 1h30 par les services de la Région pour une première version de la candidature LEADER

La présentation PPT s'est bien déroulée, il a été fait preuve de beaucoup de dynamisme et de force de persuasion lors de cette présentation commune. Il semble que les objectifs stratégiques et opérationnels correspondent aux attentes de la Région. Il va donc être possible de passer à la phase de rédaction des fiches action.

Quelques remarques mineures ont été faites, mais dans l'ensemble, le projet semble être suffisamment bien accepté ("stratégie ambitieuse et dynamique..."). Les points positifs: stratégie ambitieuse, transparence affichée dans le processus décisionnel, démarche proactive (travail collaboratif, communication...), appels à projets, implication plus grande Com et des socioprofessionnels... Les points à améliorer: détailler un peu plus la stratégie, rédiger les fiches action, détailler les procédures projets, calculer l'enveloppe financière. d'appels à

Ces points ont été pris en compte et l'équipe a finaliser avec l'aide des communautés de communes la candidature leader. Des courriers de soutien ont été faits.

Le rendu écrit a été fait au 31 décembre

# Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte

L'Etat au travers de la Loi de Transition Energétique pour la croissance Verte crée dans son Titre ler le concept de Territoire à Energie Positive définit en l'article 56. Il et vise la constitution de 200 Territoires à Energie Positive à horizon 2017,

Pour permettre la réalisation de ce dernier objectif, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé le 8 septembre 2014 un appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ce dispositif permet à ces territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets,

Les 200 démarches présentant l'approche la plus large et la plus ambitieuse en matière de performance énergétique seront par ailleurs soutenues par un financement dédié notamment à l'animation locale et à l'ingénierie de projet ainsi que pour la mise en œuvre de son programme d'actions,

L'AAP TEPCV classe les lauréats en 3 catégories (projet mono action, projet territorial en émergence, projet territorial avec dynamisme affirmé et exemplaire). Il bénéficie d'une enveloppe nationale de 80 M€ pour l'ingénierie territoriale et permettra un fléchage prioritaire des aides du Contrat de Plan Etat Région et du droit commun de l'Etat et de la Région...,

Le Pays du Grand Briançonnais, avec l'expertise en matière d'énergie du Parc Naturel Régional du Queyras, s'est déjà mis autour de la table avec les 4 communautés de communes formant le Pays pour travailler et a répondu à cet appel à projet

Notre projet permettra dans les 3 ans de structurer le territoire et l'organisation de ses acteurs pour engager une véritable transition énergétique :

- Mettre en place et coordonner une mission "transition énergétique" portée par le Pays en lien direct avec les communautés de communes, ayant pour objectifs de coordonner les initiatives, de faire émerger de nouveaux projets, de structurer et de communiquer.
- Mener au moins 1 chantier pilote de rénovation énergétique performante par communauté de communes (habitat individuel, petit collectif et résidences de tourisme). Ces premières opérations permettront de structurer le dispositif d'ingénierie technique et financière (service public local de d'efficacité énergétique proposant du tiers financement) nécessaire à une rénovation thermique ambitieuse à l'échelle du territoire.
- Structurer l'approvisionnement bois énergie par la construction de deux plateformes de déchiquetage et de stockage (utilisation des déchets des scieries et de l'exploitation forestière), pour satisfaire et anticiper les besoins des chaufferies bois (petits projets disséminés et gros projet de réseau de chaleur sur Briançon).
- Mettre en place plusieurs services de transport porté par les communautés de communes (régies ou partenariats public-privé).
- Mettre en œuvre un service d'autostop organisé et poursuivre la promotion du covoiturage en complément des services de transports. Les territoires ruraux étant bien adaptés à ces modes déplacements, plusieurs initiatives existent sur le territoire il faut les développer, les coordonner et les rendre plus visibles.
- Lancer une véritable politique de développement du cycle et du vélo à assistance électrique à destination des visiteurs et des habitants : structuration d'un réseau de location, mise en place de stationnements sécurisés dans des lieux stratégiques (abords des gares...) , aménagement d'itinéraires dans les communes et à l'échelle du Pays.
- Accompagner les stations de ski sur les économies d'énergie (remontées, enneigement, bâtiments et damage) et la réduction de la demande de pointe, mais également sur l'accessibilité aux stations en transports pour privilégier les séjours sans voitures.
- Systématiser les études de potentiel de production hydroélectrique sur les réseaux d'eau (potable, irrigation, enneigement);
- etude de potentiel sur toutes les communes et engagement des réalisations sur les 5 projets les plus pertinents.
- Poursuivre le développement de projets de production d'énergie associant citoyens et collectivités, sur le modèle de la SEM SEVE et de la SCIC des centrales villageoises dans le Queyras.
- Optimiser le tri des déchets par des mesures de sensibilisation, d'incitation au compostage individuel et collectif.

A long terme, structurer l'offre de rénovation en créant un service public local de d'efficacité énergétique intégrant les dimensions : information, conseil, accompagnement, plan de financement, suivi de travaux, suivi de consommation, avec un volet de mobilisation d'une offre de

qualité des professionnels du bâtiment : groupement d'artisans / pouvoir accompagner à terme l'autorénovation.

Structurer la filière d'approvisionnement en bois énergie sur le territoire via la création d'une coopérative rassemblant collectivités, exploitant, artisans, consommateurs.

Analyser la faisabilité d'unités de méthanisation territoriale pour une production combinée de chaleur et d'électricité.

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant à renforcer l'efficacité énergétique des appareils individuels de chauffage au bois (enjeu énergétique et sanitaire).

Avoir un réseau de transports en commun efficace à l'échelle du Pays, interconnecté aux gares SNCF et aux possibilités de mobilité électrique (VAE, voitures électriques en autopartage), complété par un maillage du territoire de plateformes de covoiturage et d'arrêts d'autostop-organisé.

## Avenir de la forêt régional PACA 2014 2020

La candidature du Pays pour l'appel à projet « Avenir de la forêt régionale PACA 2014-2020 »



# Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras Passage des Écoles 05600 GUILLESTRE

www.pays grand brian connais. fr